



POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE GRANDE PAUVRETÉ

REPÈRES ET POINTS DE VIGILANCE À DESTINATION DES
ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

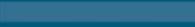


RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

—
**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
—



EDITORIAL

« Pour la réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté ».

Associer dans le titre de ce livret la grande pauvreté et la réussite scolaire est lourd de sens par le constat qu'il sous-tend. Mais ce titre doit surtout, pour chacune et chacun de nous, et pour nous tous collectivement, être porteur d'une volonté et d'une ambition professionnelles, collectives, quelle que soit la fonction que nous exerçons au sein de l'Éducation nationale.

Et cette ambition nous oblige.

Les importantes fragilités que la pauvreté entraîne exigent de nous d'être particulièrement attentifs à ce que ces élèves, qui connaissent des conditions de vie difficiles, soient pleinement inclus dans la classe, l'école, l'établissement. Elles nous demandent de déployer toute notre professionnalité pour ne pas laisser gagner les déterminismes.

Pour relever ce défi, pour que les inégalités sociales ne se transforment pas, contre notre volonté, en inégalités scolaires, nous devons appréhender de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves les plus socialement démunis. C'est l'ambition de ce livret de nous aider à porter notre vigilance sur tous les leviers simultanément, chacun dans notre fonction, dans une complémentarité féconde.

« Le rêve d'une humanité nouvelle ne peut partout commencer que dans une salle de classe. »

Cette citation, en exergue du projet académique, est de Jean Guéhenno, inspecteur général, fils d'un cordonnier et d'une mère analphabète. Il écrivait également, alors qu'il était en Khâgne : « je préparais les examens, comme les autres, il le fallait bien. Mais au-delà des nécessités immédiates, je me sentais dans une extraordinaire aventure, Je me voyais jouir d'un privilège, peut-être injuste... ».

Et c'est aussi ce sentiment si profond d'illégitimité ressenti par certains de nos élèves dans nos classes que nous avons à affronter et à dépasser, avec eux et leur famille, pour une école accueillante, fermement inclusive et qui tient ses promesses.

Hélène Insel,
Rectrice de l'académie de Reims



LA GRANDE PAUVRETÉ : PRENDRE CONSCIENCE

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. »¹

En France 14,7 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit plus de 9 millions de personnes. De 1,2 à 3 millions d'enfants sont concernés selon le seuil choisi (50 % ou 60 % du revenu médian).

Dans l'académie de Reims :



1 enfant sur 5 de moins de 18 ans vit au sein d'une famille pauvre.

Toutes les écoles et tous les établissements sont potentiellement concernés, qu'ils soient urbains ou ruraux, par l'accueil d'élèves qui vivent une situation de précarité parfois extrême.

Les réseaux d'éducation prioritaire accueillent une proportion très importante d'élèves issus des catégories sociales défavorisées. Pour autant, 75 % des élèves des milieux les plus modestes sont scolarisés hors de l'éducation prioritaire et parmi eux des élèves en grande pauvreté.

¹ Conseil économique, social et environnemental, séances des 10 et 11 février 1987.
Rapport présenté par Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD quart Monde organisation non gouvernementale internationale sans affiliation religieuse ou politique

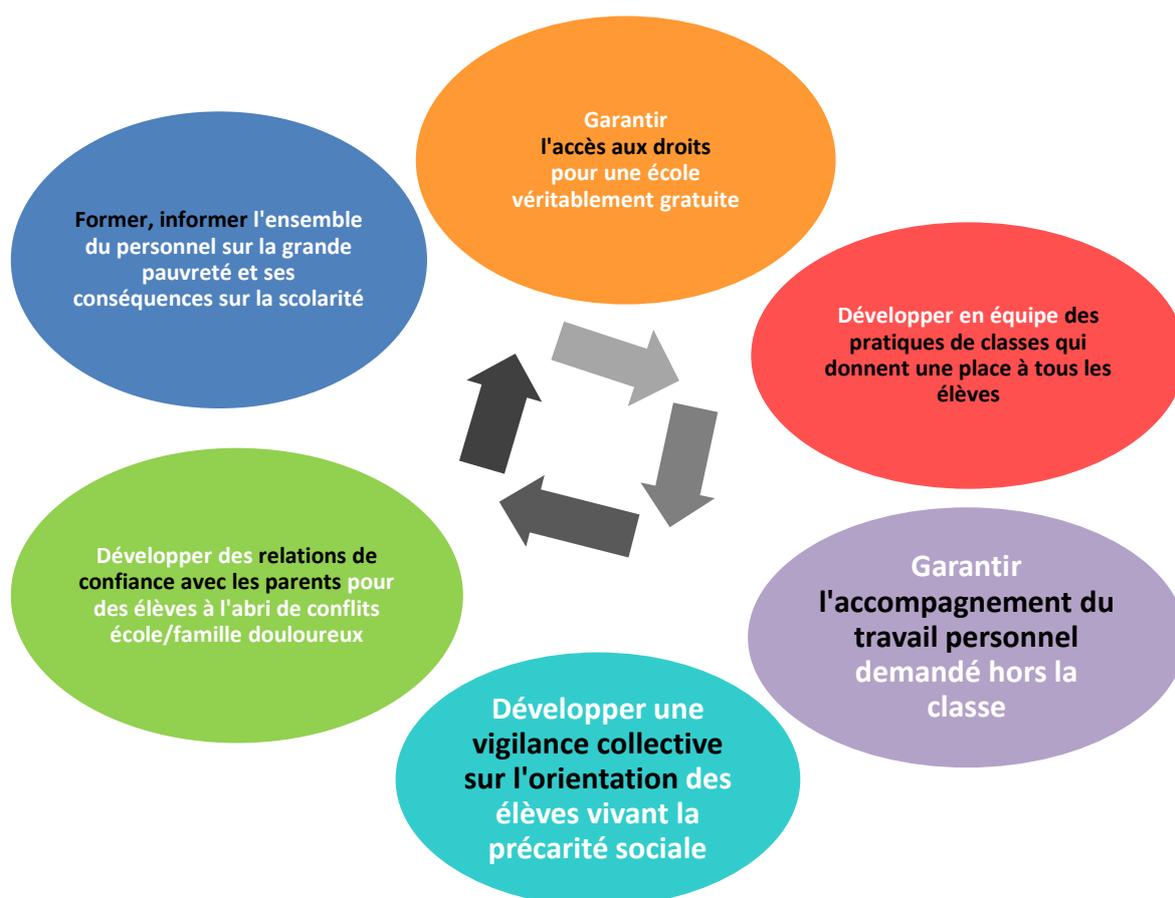
Le projet académique 2018-2021



Prendre en compte les situations de grande pauvreté vécues par certains de nos élèves est un impératif qui impose une grande vigilance de l'ensemble des personnels.

Ce guide propose aux équipes des écoles, des collèges ou lycées des repères et leviers qui sont autant de points de vigilance pour une véritable inclusion scolaire des élèves les plus vulnérables socialement.

Cette vigilance s'appuie sur une approche systémique. Elle prend en compte de manière globale les différents facteurs sur lesquels nous pouvons, nous devons agir.



GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS

Repérer sans discriminer

Dans chaque école et établissement, les situations de grande pauvreté doivent pouvoir être repérées avec une posture éthique évitant la désignation, voire la stigmatisation.



Il est donc essentiel de privilégier le partage d'informations dans un cadre inter-catégoriel non intrusif, protégeant les familles et les élèves concernés : les cellules de veille, groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), les échanges entre chefs d'établissement, entre les agences comptables, les réunions de liaison CM2 – 6^e, etc.

Plusieurs points de vigilance correspondant à des besoins élémentaires non satisfaits peuvent être croisés de manière à repérer les élèves concernés : le fait de ne pas disposer régulièrement de fournitures scolaires, de vêtements suffisamment chauds en hiver, de n'envisager aucune participation aux voyages scolaires, l'absence d'inscription à la cantine alors que les élèves restent dans l'établissement ou à ses abords à l'heure du déjeuner, etc.

Les points sur lesquels agir...

- S'assurer de la réduction de l'écart PCS défavorisées / taux de boursiers au sein de l'établissement. Le travail conjoint de l'équipe de direction, des services d'intendance et du service social des élèves est indispensable pour accompagner les parents d'élèves dans cette démarche. La mise en place d'un point d'accueil informatique dans les collèges et les lycées peut contribuer à rassurer les familles et les inciter à mener à bien leur demande. Des points d'accueil à l'extérieur de l'établissement peuvent être le cas échéant une bonne idée.



- En milieu rural, il est possible d'orienter les familles vers les maisons des services au public (MSAP)² qui mettent à disposition matériel informatique et assistance aux personnes.
- Il convient d'être vigilant sur la quantité de fournitures scolaires réclamées qui doivent être peu coûteuses et limitées. Quand une demande aux familles est inévitable, même modique, elle doit être largement anticipée de façon à permettre aux familles de s'organiser.
- Les sorties et les voyages scolaires doivent être accessibles à tous et la mise en place d'aides aux familles les plus démunies facilitée. Nul ne doit être amené à renoncer à un voyage ou à une sortie scolaire pour des raisons financières.
- La coopérative scolaire, sollicitation financière faite aux familles dans le premier degré, est un acte volontaire et non obligatoire. Aucune activité scolaire d'un élève ne peut être assujettie à la participation de sa famille à la coopérative et la plus grande vigilance s'impose pour éviter toute désignation ou stigmatisation. Il est par ailleurs fortement conseillé d'associer les parents aux décisions du Conseil de Coopérative.



- L'accès à la restauration scolaire des élèves en situation de grande précarité doit être garanti.
- Les fonds sociaux doivent être mobilisés de manière suffisante. Les critères d'attribution de ces fonds, les besoins très larges qu'ils peuvent couvrir doivent être portés à la connaissance de tous. Les familles ne demandent pas toujours, aller vers elles nécessite pour les équipes d'être attentives, d'avoir du tact et de l'empathie.
- Prévoir un volet social du projet d'établissement ou d'école pour permettre de fédérer les différentes actions sociales autour de la réussite des élèves issus de la grande pauvreté et en débattre explicitement.

² <https://www.maisondeservicesaupublic.fr>

DÉVELOPPER DES PRATIQUES DE CLASSES FAVORABLES À TOUS

Un cadre bienveillant et exigeant et une pédagogie explicite.

« Les enfants ne sont pas tous prêts à fonctionner comme des élèves dès qu'ils franchissent le seuil de l'école. Et l'école existe pour cette raison. On peut estimer qu'environ la moitié des collégiens n'est pas d'emblée de connivence avec l'école. ».

Ces propos de Stéphane Bonnery³ mettent en évidence une réalité incontournable : être élève s'apprend et c'est le rôle de l'école d'explicitier ses attendus, son fonctionnement et ses règles, ses exigences, pour que chacun puisse y évoluer, se l'approprier et construire un lien de confiance avec les adultes qu'ils côtoient au quotidien : directeurs d'enseignants, ATSEM, mais aussi en établissements CPE, AED, personnel de direction, infirmière, AS, etc.



Organiser, expliciter les apprentissages



Les élèves peu familiers des attentes scolaires ont particulièrement besoin que les implicites soient levés pour réellement entrer dans les apprentissages : explicitation de ce que la tâche demandée permet d'apprendre, explicitation des procédures, stratégies ou connaissances à mobiliser pour la traiter et répondre aux attendus.

En ce sens, certaines approches et organisations pédagogiques sont à privilégier :

- Une pédagogie qui favorise la coopération entre élèves.
- Une classe qui évite au maximum une externalisation de l'aide et du soutien.
- Un fort encouragement des élèves dans les progrès.
- La promotion de l'éducation artistique, culturelle et scientifique.
- Une classe, une école, un établissement qui instaurent des rituels, habitudes et repères qui rassurent.
- *Par ailleurs, dans la classe et hors la classe, une protection et une attention particulières des adultes à la possible violence physique ou verbale dont peuvent être victimes les enfants en grande pauvreté.*



³ Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, membre du groupe ESCOL (Education scolarisation).

GARANTIR À L'ÉLÈVE UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ DANS SON TRAVAIL PERSONNEL

Permettre à tous de progresser, c'est également réfléchir à l'articulation du travail des élèves dans la classe avec celui demandé à la suite ou en amont du cours.



Le travail personnel demandé aux élèves est un élément essentiel dans l'acquisition des connaissances et des compétences. Il est aussi une source majeure d'inégalités. Chaque école, chaque collège, chaque lycée doit penser au dispositif à mettre en œuvre pour accompagner tous les élèves qui en ont besoin sur ces temps d'appropriation personnelle, d'apprentissage

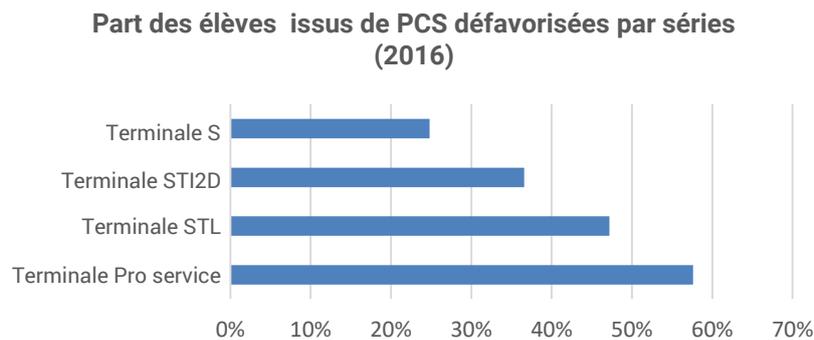
des leçons, de réalisations des devoirs. La mise en œuvre de l'opération « devoirs faits » au collège y contribue fortement.

Quelques suggestions...

- Faciliter l'accès au CDI, à un lieu de travail serein et à du matériel informatique.
- Veiller à un accompagnement de qualité : accompagner le travail personnel de l'élève n'est pas synonyme de soutien ou aide scolaire face à des difficultés identifiées. Il s'agit d'explicitier des méthodes de travail, des procédures, (comment apprendre par cœur, que signifie apprendre ma leçon d'histoire, quels sont les attendus, quelle forme prévisible de l'évaluation ? Quel lien entre cet exercice et la leçon/le cours ?) Une formation des personnels engagés dans cet accompagnement est à prévoir pour veiller à ce qu'il permette bien à l'élève de gagner en autonomie.
- Encourager quand cela est possible les parents qui le souhaitent à participer à ces temps des devoirs et leçons.
- Faire du travail personnel et de son accompagnement un sujet de réflexion en équipe dans le cadre du cycle 3, du conseil école/collège, du bassin d'éducation et de formation (BEF), ou le cas échéant dans le cadre du projet d'écoles et établissements travaillant en réseaux.

LUTTER CONTRE LES DÉTERMINISMES AU MOMENT DE L'ORIENTATION

Les parcours scolaires observés dans l'académie de Reims et la répartition des élèves issus de catégories sociales défavorisées selon les séries de baccalauréats montrent une réelle disparité dans l'orientation des élèves, liée à l'origine sociale. Par exemple :



Par ailleurs les enfants appartenant aux catégories socioprofessionnelles défavorisées sont surreprésentés dans l'ASH où 80% des élèves en sont issus.

Quelques points de vigilance particuliers

- Une attention collective est nécessaire pour s'assurer :
 - Que l'orientation des élèves n'est pas surdéterminée par la situation socio-économique de leur famille.
 - Que la pauvreté n'est pas assimilée au handicap entraînant excessivement les élèves vers l'enseignement spécialisé.
 - Qu'un éventuel handicap n'est pas sous détecté car abusivement confondu avec les conséquences supposées de la pauvreté.
- Une orientation en SEGPA qui est fondée sur des critères de grande difficulté scolaire grave et durable ne doit être envisagée qu'après avoir mis en place toutes les pratiques et organisations pédagogiques d'inclusion. La parfaite information et concertation avec les parents qui restent décideurs en dernier ressort doit être assurée.
- Les collèges avec SEGPA doivent autant qu'il est possible développer l'inclusion des élèves inscrits dans ces classes, encourager leur inscription au DNB professionnel. Il s'agit de conserver une ambition réelle pour ces élèves et de préparer leur parcours vers l'enseignement professionnel, vers une orientation choisie.

FAVORISER LA COOPÉRATION ECOLE-FAMILLES DANS UN ESPRIT DE CONFIANCE ET D'OUVERTURE



La relation école/familles revêt dans le contexte de la grande pauvreté une importance particulière :

Parce qu'une véritable rencontre, de réels échanges doivent faire tomber les préjugés réciproques.

Parce qu'un élève/ enfant doit sentir, pour apprendre, un climat apaisé entre les deux mondes qui l'entourent et participent tous deux à la construction de son avenir sans pour autant se ressembler. Réussir à l'école pour un enfant de milieu favorisé c'est ressembler à ses parents, les rejoindre symboliquement. Pour un enfant vivant dans la grande pauvreté, la réussite scolaire implique une rupture, un devenir différent de ses parents. Pour que cette rupture ne soit pas trahison, parents et enseignants ont à se connaître, à se reconnaître. L'école doit donc créer les conditions d'une vraie rencontre pour la construction d'une relation de confiance réciproque.

Quelques suggestions, idées, ou points de vigilance spécifiques...

- L'école s'explicité, montre son travail, par des journées de « classes ouvertes en activité ».
- L'école s'ouvre aux parents durant les temps d'accompagnement au travail personnel.
- Des lieux (salles des parents), des temps (café des parents) permettent à l'école, à l'établissement d'être le lieu de l'apprentissage, du débat, de l'échange pour tous professionnels et parents.
- Les rencontres individuelles, où la confidentialité et la vie privée sont respectées, sont préférées aux réunions collectives ou organisées complémentaires.
- La rencontre de tous les parents individuellement en début d'année, sans autre enjeu que de faire connaissance, est organisée.
- La communication est pensée en tenant compte des parents les plus éloignés de l'École.
- Les parents sont invités plutôt que convoqués. Des temps de valorisation des talents et des réussites de leurs enfants sont organisés.
- Chaque fois que possible les parents sont sollicités pour participer, donner leur avis sur ce qui constitue la vie de l'école et l'établissement (règlements, support de communication, organisation d'évènements ? etc.).

FORMER, INFORMER TOUS LES PERSONNELS

Pour travailler collectivement et efficacement au sein d'une école, d'un établissement ou d'un réseau la question de la pauvreté et de ses conséquences sur la scolarité, la formation de tous les personnels est une condition importante. Elle doit permettre à tous de mieux connaître la réalité des conditions de vie difficiles, de les aider à l'identification des différentes formes et manifestation de la précarité, de combattre les idées reçues, de reconnaître les compétences éducatives des familles. Elle doit permettre de dépasser jugement ou compassion pour agir en professionnel conscient du rôle essentiel que doit jouer l'école pour rompre le cycle de la reproduction sociale.

Quelques suggestions :

- Organiser des formations pluri professionnelles qui vont rassembler les différents personnels présents dans l'école ou l'établissement et qui sont en relation avec les parents (ATSEM, enseignants, secrétaires, AS, infirmières, AED, AESH, etc.). Ces formations peuvent être déclinées au niveau d'une école, d'un réseau, d'un collège, d'un lycée, d'un quartier.
- Prévoir l'accueil des nouveaux personnels. Prévoir, par exemple la visite du quartier (avec la participation des parents).
- Prévoir d'aborder la situation de grande pauvreté de certains élèves dans les différentes instances pour des attitudes cohérentes au sein de l'équipe éducative. Les points de vigilance évoquées dans ce fascicule doivent pouvoir être débattus, explicités au sein de l'équipe pédagogique et éducative.

CARNET D'ADRESSES

Ardennes

DSDEN, service social en faveur des élèves
ssfe08@ac-reims.fr
Tél. : 03.24.59.71.98

Direction de l'action sociale du Conseil
départemental
CS 20001
08011 Charleville-Mézières Cedex
conseil-departemental@cd08.fr
Tél. : 03 24 59 60 60

Aube

DSDEN, service social en faveur des élèves
social-eleves10@ac-reims.fr |
Tél. : 03 25 76 22 40

Direction de l'action sociale du conseil
départemental
Pôle des Solidarités
10026 TROYES Cedex
departement@aube.fr
Tél. : 03 25 42 48 01

Marne

DSDEN, service social en faveur des élèves
ce.ssfe51@ac-reims.fr
Tél. : 03 26 68 61 22

Direction de l'action sociale du conseil
départemental
CS30454
51038 Châlons-en-Champagne Cedex
dsd@marne.fr
Tél. : 03.26.69.56.56

Haute-Marne

DSDEN, service social en faveur des élèves
CTDservicesocialeleves52@ac-reims.fr
Tél. : 03.25.30.51.21

Direction de l'action sociale du conseil
départemental
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex
contact.siteinternet@haute-marne.fr
Tél. : 03.25.32.87.03

Pôle Territoires de l'académie de Reims

Grande pauvreté et réussite scolaire / éducation prioritaire / ruralité
Accompagnement, conseils, formation des équipes

Rectorat de Reims
1, rue Navier 51082 REIMS Cedex

Téléphone 03.26.05.69.69

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous : Rapport de l'IGEN, Jean-Paul Delahaye, mai 2015.

Une école pour la réussite de tous : Avis du CESE, Marie-Aleth Grard, *Mai 2015*

Référentiel de l'éducation prioritaire, 2015.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche : DEPP, 2019

Pisa : programme international pour le suivi des acquis des élèves : Résultats du PISA 2015, France

© Rectorat de l'académie de
Reims Édition : janvier 2020
Directrice de la publication : Hélène INSEL
Conception : Service communication
Photographies : Rectorat de l'académie de
Reims, freepik



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS

1, rue Navier 51082 Reims cedex
Téléphone : 03.26.05.69.69

OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17 HEURES

Nous suivre :

 twitter.com/academie_reims

 facebook.com/academie.reims



www.ac-reims.fr